

# New Caledonia and hydrography

## Challenges and opportunities

12th South West Pacific Hydrographic Commission meeting  
12th – 14th November 2013, Port Vila, Vanuatu



GOUVERNEMENT DE LA  
**NOUVELLE-CALÉDONIE**

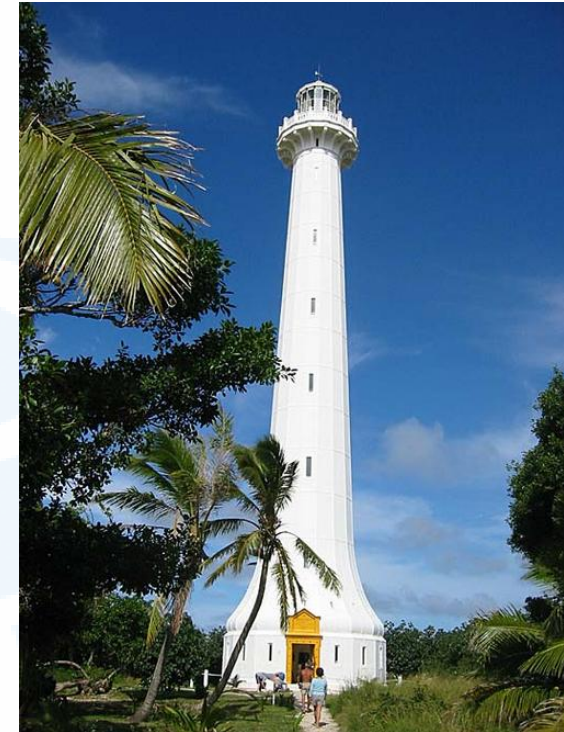
# Historical background

- Nouméa agreement -1998
- Organic Law of 19 mars 1999 on New Caledonia
- Law of the country of 2009 on the transfers of state powers on safety and police of maritime traffic



# What has been transferred?

- Safety of navigation in territorial waters
- Safety of life at sea in territorial waters
- Police and rules of maritime traffic
- Ship safety rules and surveys (ships under 500 or without international certificates)



# A large scope of competence in maritime public policies

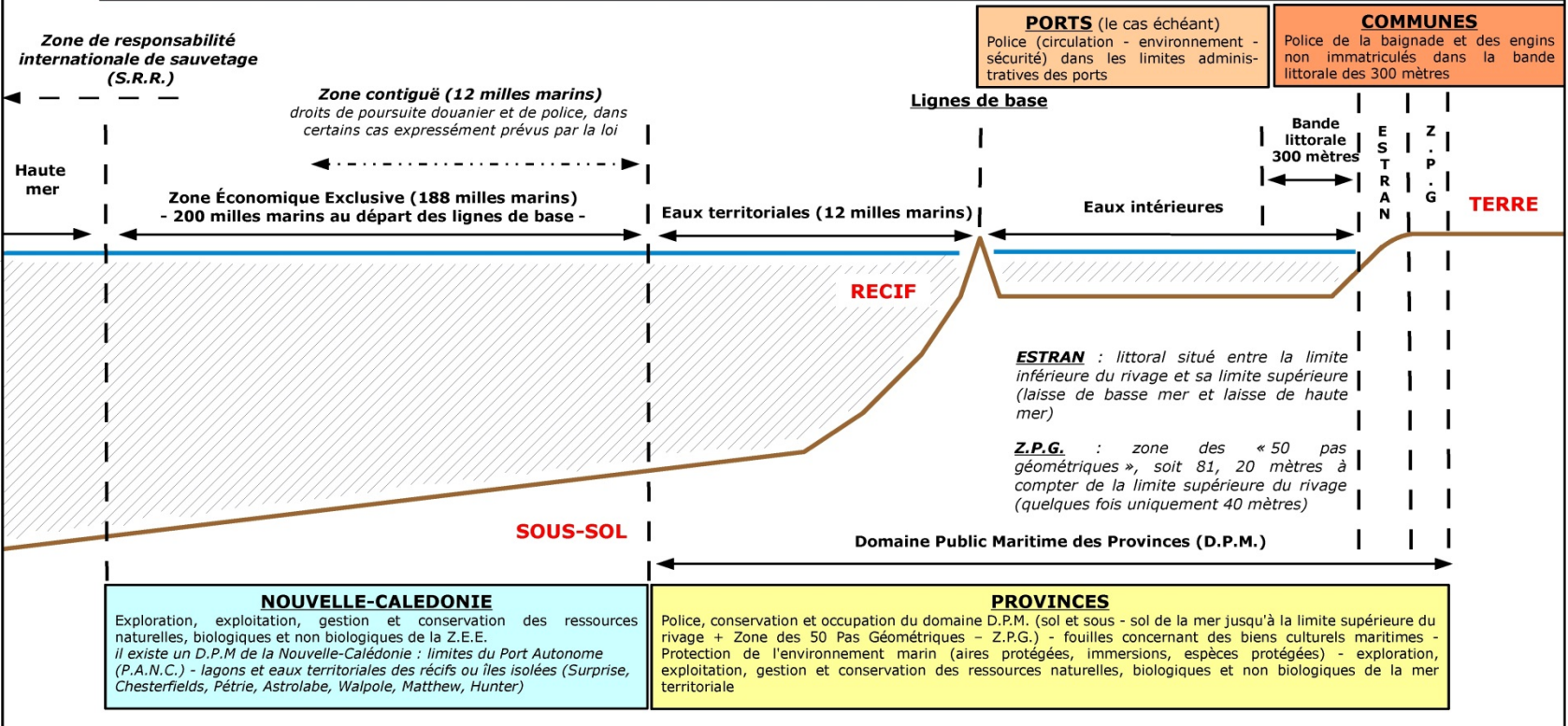
## REPARTITION DES COMPETENCES MARITIMES EN NOUVELLE-CALEDONIE

**ETAT**  
 Police générale dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'État en mer - desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République - statut des navires - contrôle et inspection de la sécurité des navires effectuant une navigation internationale ou soumis à la détention d'un titre international de sécurité - exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales sous réserve de l'art 22 - 10° relatif aux ressources de la Z.E.E. - travaux hydrographiques en Z.E.E. et en haute mer - application du Code Disciplinaire et Pénal de la Marine Marchande - sûreté maritime - ORSEC zone de défense et de sécurité - ORSEC maritime (à l'exception de la coordination des opérations de recherche et de sauvetage dans les eaux territoriales et intérieures) - **ORSEC Nouvelle-Calédonie\*** - police des épaves maritimes - prospections de biens culturels maritimes à l'aide de matériels spécialisés - immersions dans la Z.E.E. - contrôle de l'exercice de la profession de marin - organisation des examens professionnels maritimes et contrôle pédagogique de l'école des métiers de la mer - délivrance des titres et diplômes relevant du ministère chargé de la mer - régime social des gens de mer (E.N.I.M.) - distinctions honorifiques - instruction des demandes de défiscalisation État et des demandes de subvention au titre des contrats de développement pour les équipements portuaires ainsi que le secteur de la pêche - contrôle de l'application (police) de la réglementation des pêches - **commerce maritime\*\***

\* compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, conformément et dans les limites de la loi de pays n° 2012-1 du 20 Janvier 2012  
 \*\* compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie entre le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et le 14 mai 2014 conformément à la loi de pays n° 2012-2 du 20 Janvier 2012

**NOUVELLE-CALEDONIE**  
 Application des principes directeurs du droit du travail pour le secteur maritime - suivi des conditions d'engagement et de travail des marins - protection sociale des gens de mer (C.A.F.A.T.) - inspection du travail - formation professionnelle - desserte maritime d'intérêt territorial - protection du monopole de pavillon - immatriculation des navires - réglementation transports et activités nautiques à caractère touristique - police sanitaire et zoosanitaire dans les ports - études économiques et statistiques du secteur - relations avec les organismes de recherche - participations aux organisations régionales des pêches maritimes et du transport maritime - **police et réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales et intérieures (police administrative spéciale - commission nautique - pilotage maritime - manifestations nautiques)\*\*** - **sécurité de la navigation dans les eaux territoriales et intérieures (hydrographie - signalisation maritime)\*** - **réglementation de la sécurité des navires et inspection des navires (navires immatriculés en Nouvelle-Calédonie et qui effectuent une navigation entre tous points de la Nouvelle-Calédonie)\*\*** - **sauvegarde de la vie humaine en mer (coordination des opérations de recherche et de sauvetage dans les eaux territoriales et intérieures)\*\***

compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> Janvier 2011\* et au 1<sup>er</sup> juillet 2011\*\* conformément à la loi de pays n°2009-10 du 28 décembre 2009



# What are the stakes



1000 foreign vessels calls



# Rules and police of maritime traffic in territorial waters

By laws on maritime traffic

Rules on nautical events

Rules on maritime pilots services



NOUVELLE CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2012-34 11 /GNC

du 16 OCT 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ampliations :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| II-C                  | 1 |
| Congrès               | 1 |
| Gouvernement          | 1 |
| SGG                   | 1 |
| SAM / SMMPM           | 1 |
| Mairie Nouméa         | 1 |
| CYM Nouméa            | 1 |
| Gendarmerie nationale | 1 |
| Gendarmerie maritime  | 1 |
| Police nationale      | 1 |
| MRCC Nouméa           | 1 |
| JONG                  | 1 |
| Archives              | 1 |

ARRETE

portant création d'une zone temporaire d'interdiction  
de la circulation maritime et des activités nautiques - récif Ricaudy (commune de Nouméa)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-10 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de police et sécurité de la circulation maritime s'effectuant entre tous points de la Nouvelle-Calédonie, et de sauvegarde de la vie humaine en mer dans les eaux territoriales ;

Vu les articles L.5242-1 et L.5242-2 du code des transports ;

Vu l'article R.610-5 du code pénal ;

Vu la délibération n° 133 du 12 mai 2011 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2011-470/GNC du 16 juin 2011 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2011-4610/GNC-Pr du 10 juin 2011 constituant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2011-4612/GNC-Pr du 10 juin 2011 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 65/HC/AEM du 4 octobre 2010 réglementant la circulation des navires et engins immatriculés et la pratique des sports de vitesse dans la bande des 300 mètres bordant la commune de Nouméa ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009/2759 du 28 juillet 2009 portant réglementation de la police de la baignade et des activités nautiques dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Nouméa ;

# Provision agreements

French State officers perform their duties on behalf of the Government of New Caledonia

France gives her support for updating and implementation of international rules

France gives her support for training of New Caledonia officers in charge of transferred competence



# Maritime safety : a condition for blue growth

Shipping links for small islands

Flag and maritime jobs development

Sustainable development of economic activities in the EEZ and conservation of sensitive ecosystems

